



Aujourd’hui le 17 avril, lors de son point de presse quotidien, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux, et du directeur national de la santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 16 798 cas de personnes infectées au Québec, 1 076 personnes hospitalisées, 207 personnes aux soins intensifs, 688 décès et de 3 068 personnes guéries.

Le premier ministre est revenu sur la situation dans les CHSLD et les pénuries de personnel. Il a émis des regrets de ne pas avoir augmenté les salaires plus vite. Il a indiqué que plus de 1 800 personnes étaient absentes des CHSLD. Il a remercié les médecins qui se sont portés volontaires pour venir en soutien dans les CHSLD et a confirmé que la prime de 211 \$ ne s’appliquait pas au contexte actuel.

Il a confirmé que le matériel de protection était disponible en quantité suffisante et a divulgué les données relatives au site « Jecontribue » en indiquant que les personnes compétentes avaient été embauchées et qu’un second tour de roue serait effectué. Il a enfin remercié le premier ministre Justin Trudeau pour les militaires qui viendront en renfort dans les CHSLD.

Concernant les régions du Québec où la situation est maîtrisée, le premier ministre a indiqué qu’il regardait avec la santé publique une façon de les rouvrir de façon graduelle, en commençant par les entreprises. Il a assuré que cette réouverture ne visait pas les écoles.

Il a invité les travailleurs qui ont perdu leurs emplois à aller travailler dans les champs. Il a confirmé qu’un programme de 45 M\$ sera annoncé aujourd’hui pour inciter les travailleurs à venir soutenir le secteur agricole.

CAMPS DE JOUR

Plusieurs d’entre vous nous contactent pour connaître les directives en vue des camps de jour de l’été prochain. Avec nos partenaires, nous sommes actuellement en discussion avec le gouvernement et tous sont conscients de la situation. Nous vous reviendrons dès que des informations pertinentes provenant des autorités seront disponibles. Suivez nos infolettres.

WEBINAIRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Adapter le processus d'analyse au contexte de crise

Mardi 21 avril 2020, de 9 h 30 à 10 h 45

Un webinaire pour adapter les processus d'analyse des dossiers d'investissement et de subvention dans le contexte de la crise actuelle. Donné par M^{me} Rachel Auger, CPA-CGA, M. Sc. Finance et chargé de cours à HEC-Montréal, ce webinaire permettra aux participants d'identifier des pistes d'adaptation qui permettront de meilleures interventions, votre rôle étant plus que jamais essentiel pour l'activité économique de nos régions.

Ce webinaire est rendu possible grâce à la collaboration de la Société en commandite Fonds locaux de solidarité FTQ. D'ailleurs, M^{me} Auger collabore déjà aux activités de formation pour les responsables de FLS. Éric Desaulniers, directeur général de Société en commandite Fonds locaux de solidarité FTQ et Pierre Nelis, chef de l'exploitation d'Inno-centre participeront également au webinaire.

Pour vous inscrire, cliquez [ICI](#).

WEBINAIRE POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LES FINANCES ET LA GESTION DES RH

Le lundi 20 avril 2020, de 9 h 30 à 10 h 30, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) vous invite à participer à un nouveau webinaire en matière de ressources humaines au temps de la COVID-19. Vous aurez l'occasion d'obtenir de précieux indices sur la gestion des finances en période de COVID-19 et post-COVID-19. Les professionnelles de la gestion du capital humain de la FQM ainsi que leurs partenaires du groupe Mallette seront là pour vous donner l'heure juste. Ce webinaire gratuit s'adresse également aux organismes financés dans le périmètre comptable de la municipalité.

Toujours dans un objectif de soutenir ses membres, ses professionnelles vous invitent à leur faire parvenir vos questions à ce sujet au plus tard aujourd'hui à l'adresse courriel suivante : slandry@fqm.ca. Lors de ce webinaire, en plus d'examiner la gestion financière, nous partagerons les réponses à vos questions.

Pour vous inscrire, cliquez [ICI](#).

CAPSULE VIDÉO : GÉRER À DISTANCE EN MODE TÉLÉTRAVAIL (DISPONIBLE EN TOUT TEMPS)

Dans le contexte de la crise provoquée par la COVID-19, les acteurs municipaux, notamment les élus-es et les gestionnaires responsables des municipalités, sont amenés à intervenir en mode télétravail. La Fédération québécoise des municipalités souhaite saisir cette occasion pour améliorer les pratiques de gestion à distance en mode télétravail.

Cliquez [ICI](#) pour consulter la capsule vidéo de 75 minutes disponible en tout temps et télécharger les outils pédagogiques qui l'accompagnent.

INSTRUCTIONS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX LORS D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC OU D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION (texte du MAMH)

Dans le cadre de la mise en place de mesures exceptionnelles afin de limiter la propagation de la COVID-19 (coronavirus) et des impacts de celles-ci sur le déroulement normal des activités, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a préparé les directives suivantes pour les organismes municipaux concernant la procédure à suivre lors d'appels d'offres publics ou sur invitation.

Dans le contexte des mesures mises en place par le gouvernement, comment les municipalités peuvent-elles s'assurer que le caractère public de l'ouverture des soumissions est protégé et que le processus contractuel demeure transparent?

Pour respecter les consignes sanitaires interdisant les rassemblements, l'ouverture des soumissions reçues dans le cadre d'un appel d'offres doit se dérouler hors de la présence du public et de ceux qui ont soumissionné. Cependant, certaines règles doivent s'appliquer afin de garantir, malgré tout, le caractère public et la transparence du processus contractuel.

D'abord, l'ouverture des soumissions devra se faire devant deux témoins impartiaux. Il revient à l'organisme municipal de s'assurer que lesdits témoins n'ont aucun lien avec le contrat concerné.

Ensuite, de manière à assurer que le processus se réalise en toute transparence, l'organisme municipal devra publier un enregistrement audiovisuel, réalisé lors de l'ouverture des soumissions, sous forme d'addenda dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'ouverture avec témoin sera filmée par le biais d'un appareil de type tablette, téléphone ou caméra.

D'ailleurs, l'organisme municipal pourrait, dans ses documents d'appel d'offres, informer d'emblée les soumissionnaires que l'ouverture publique des soumissions sera accessible, exceptionnellement, à l'aide d'un enregistrement audiovisuel versé dans le SEAO, sous forme d'addenda.

En effet, bien que l'outil SEAO ne soit pas utilisé en temps normal pour publier l'ouverture des soumissions, il est requis de le faire, de manière temporaire, afin d'atteindre, en cette période exceptionnelle, un niveau de transparence adéquat avant l'octroi d'un contrat.

Dans le cas d'un appel d'offres public, celui-ci sera transmis par le SEAO à tous les acheteurs de documents d'appel d'offres. Le Ministère recommande que la publication de la vidéo se fasse avant de publier la conclusion du contrat. Dans les 30 jours qui suivent sa publication par addenda, un citoyen ou une citoyenne pourra également visionner l'enregistrement audiovisuel associé à un appel d'offres, conditionnellement à ce que cette personne se soit d'abord inscrit au SEAO. Après ce délai, l'enregistrement audiovisuel ne sera plus disponible.

Dans le cas d'un appel d'offres sur invitation, l'organisme municipal rendra également publique son ouverture des soumissions à l'aide du SEAO. Pour ce faire :

- l'organisme municipal créera un nouvel avis d'appel d'offres public dont le numéro d'avis sera transmis aux fournisseurs ayant été invités à soumissionner, afin qu'ils puissent visionner l'ouverture des soumissions;
- après avoir complété l'information minimale dans ce nouvel Avis d'appel d'offres public, l'accès à un addenda permettra à l'organisme municipal d'y publier son enregistrement audiovisuel

- jusqu'au statut « En attente de conclusion du contrat ». Le Ministère recommande que la publication de la vidéo se fasse avant de publier la conclusion du contrat;
- en plus de l'information minimale que vous devez compléter dans ce nouvel Avis d'appel d'offres public, assurez-vous de :
 - o mentionner dans la description de votre avis qu'il ne s'agit pas d'un appel d'offres public, mais bien des résultats d'ouverture pour un appel d'offres sur invitations n'ayant pas été publié au SEAO ;
 - o attacher minimalement un document Word ou PDF à votre avis. À cet effet, préparez un court document expliquant que cet avis sert à diffuser la vidéo des résultats d'ouverture d'un avis d'appel d'offres sur invitations n'ayant pas été publié au SEAO ;
 - o sélectionner la date limite de réception des offres pour le lendemain. Une fois cette date atteinte, vous serez en mesure de publier votre ouverture publique via l'onglet Addenda.
 - l'organisme municipal annoncerait également au public, dès qu'il publiera son contrat au SEAO parmi sa liste de contrats de 25 000 \$ et plus que l'enregistrement audiovisuel concernant l'ouverture des soumissions de ce contrat est accessible en allant dans l'avis d'appel d'offres public spécifiquement créé pour cette raison.

Enfin, si un organisme municipal rencontre une difficulté à transférer son enregistrement audiovisuel dans le SEAO, il peut faire appel au soutien technique du service à la clientèle du SEAO dont les coordonnées se trouvent [ICI](#) ou entre 8 h 30 et 17 h du lundi au vendredi au 1 866 669-7326.

Vous pouvez consulter le texte dans le *Questions et réponses pour les municipalités dans le contexte de la COVID-19* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en cliquant [ICI](#).

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC : AJOURNEMENT DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES JUSQU'AU 5 MAI 2020

Le gouvernement a annoncé aujourd'hui la conclusion d'une entente entre les différentes formations politiques pour prolonger l'ajournement des travaux à l'Assemblée nationale jusqu'au 5 mai. En ces temps difficiles, les ministres et les députés pourront ainsi demeurer présents sur le terrain pour soutenir leurs concitoyens et répondre à leurs questions.

Par ailleurs, des périodes d'échange avec les ministres dans le cadre de commissions parlementaires virtuelles se tiendront du 24 avril au 1^{er} mai. Le ministre de l'Économie et de l'Innovation, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur seront entendus individuellement lors d'audiences d'une heure. Quant à la ministre de la Santé et des Services sociaux, il est prévu qu'elle échange avec les députés pendant une période de deux heures.

L'horaire des audiences sera rendu public ultérieurement.

Vous trouverez le communiqué [ICI](#).

REPORT DE PAIEMENTS AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

Hier, le gouvernement a annoncé le report de paiement des droits annuels d'immatriculation au Registraire des entreprises jusqu'au 1^{er} septembre prochain. Cette mesure vise à permettre aux entreprises québécoises de concentrer leurs efforts à la relance de leurs activités.

Il est à noter que les entreprises et organismes doivent tout de même compléter la mise à jour de leur immatriculation à la date prévue à leur dossier.

Cette mesure s'arrime avec celle de Revenu Québec qui consiste à reporter la date limite pour payer tout solde dû relativement à la déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2019 au 1^{er} septembre 2020.

Pour consulter le communiqué, cliquez [ICI](#).

RENFORCEMENT DES MESURES VISANT À ASSURER LE BIEN-ÊTRE DES AÎNÉS EN HLM

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, a annoncé aujourd'hui le renforcement de certaines mesures afin d'assurer le bien-être des personnes âgées autonomes vivant en HLM.

Les locataires de HLM qui doivent renouveler leur bail à court terme bénéficieront d'un renouvellement automatique de bail, et ce, sans indexation. De plus, le personnel de la Société d'habitation du Québec sera mis à contribution pour appeler tous les aînés résidant en HLM, afin de cibler les personnes ayant des besoins particuliers. Du personnel sera ensuite déployé dans les HLM concernés pour diriger et accompagner les locataires vers des ressources appropriées, telles que des organismes communautaires, alimentaires ou de soutien et des services de santé. D'ailleurs, la ministre Laforest a sollicité les municipalités afin qu'elles apportent leur soutien dans les HLM qui le requièrent.

Finalement, des produits sanitaires adéquats seront maintenant disponibles aux rez-de-chaussée de tous les HLM. Ces mesures s'ajoutent à celles déjà mises en place, telles que le nettoyage fréquent des immeubles, la fermeture des lieux communs et le contrôle accru des visites.

Vous pouvez consulter le communiqué en cliquant [ICI](#).

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, lors de son point de presse, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé que 125 membres des Forces armées canadiennes iront prêter main-forte aux travailleurs québécois dans les CHSLD, en réponse à la demande du gouvernement du Québec.

Il a indiqué que Bell Canada a fait un don d'un million de masques N95, qui viennent s'ajouter aux millions de masques envoyés aux provinces.

Plan d'aide pour le secteur énergétique

Le premier ministre a annoncé qu'une somme de 1,7 G\$ sera allouée au nettoyage des puits pétroliers abandonnés en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

Il a également annoncé la création d'un Fonds de 750 M\$ pour la réduction des émissions de la pollution causée par le méthane. Un autre 75 M\$ sera alloué pour réduire les émissions d'entreprises pétrolières.

Aide supplémentaire pour les PME via les agences de développement régional

Le premier ministre a annoncé 962 millions d'aide supplémentaire pour les agences de développement régional et les réseaux de développement des collectivités pour offrir l'aide nécessaire aux PME qui ne se qualifient pas aux programmes actuels.

Il a indiqué qu'une somme de 270 M\$ sera disponible pour la recherche et l'innovation pour appuyer les entreprises innovantes.

Aide pour la culture, les arts et le sport

Enfin, le premier ministre a annoncé le versement de 500 M\$ à Patrimoine Canada pour soutenir le secteur de la culture, des arts et du sport.